



COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

DELIBERATION N°2026/27

FINANCES : Election du/de la Président(e) pour le vote du Compte Financier Unique (CFU)

RAPPORTEUR : Nicole CHEVALIER, Présidente du SyMPaC

VU

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-14, applicable aux syndicats mixtes fermés par renvoi, relatif à la présidence de séance lors du vote des comptes ;
- Les dispositions applicables aux syndicats mixtes fermés en matière budgétaire et comptable ;
- L'article L.1612-12 du CGCT relatif à l'arrêt des comptes ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57.

CONSIDÉRANT

- Que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
- Que le Président du syndicat, en qualité d'ordonnateur, peut assister à la présentation et à la discussion du CFU mais doit se retirer au moment du vote ;
- Qu'il convient, en conséquence, de désigner un président de séance chargé de présider le Conseil syndical lors du vote du CFU de l'exercice 2025.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** à la désignation d'un président de séance pour le vote du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025.

Acte certifié exécutoire compte tenu de :
→ son envoi en Sous-Préfecture le 19 mai 2026
→ sa réception en Sous-Préfecture le 19 mai 2026
→ son envoi à l'affichage le 22 mai 2026
La Présidente du SyMPaC,
Nicole CHEVALIER

ADOPTE A L'UNANIMITE
La Présidente du SyMPaC,

Nicole CHEVALIER

COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

Le onze mai de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et Présidente élue en cours de séance puis de Monsieur HAMY pour le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Etaient présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Faustine MALIAR, Caroline MATRAT, Corinne NOEL, MM. Bernard DELALIN, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, DE SAINT JUST Blaise, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, Virginie, GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

MM. Benjamin DOUAY (pouvoir Mr HAMY), Philippe MIGNONET, Albert ROUSSEZ (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme BOURGOIS Catherine (pouvoir Mr PLANQUE), MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Christophe DUPONT (pouvoir Mr LOQUET), Christophe HENARD (pouvoir Mr GUILBERT) (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient absents :

M. Eric BAHEUX (Grand Calais Terres & Mers) ;

Secrétaire de séance : Madame Christine ALEXANDRE